

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1,2, 3 et 4 avril 2019

2019 V.148 Vœu pour la mise en place de panneaux d'affichage associatif

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu émis par le Conseil de Quartier Montorgueil Saint-Denis lors d'une réunion plénière du 11 décembre 2018 ;

Considérant les débordements de l'affichage sauvage sur les panneaux d'entrée et de sortie de la zone piétonne ;

Considérant la demande de particulier.e.s sur le dispositif DansMaRue, certains de ces panneaux ont été régulièrement nettoyés, et régulièrement recouverts par un affichage sauvage, émanant tant de sociétés privées que d'associations mettant en évidence les difficultés pour celles-ci de se faire connaître et de communiquer.

Sur proposition de Jacques Boutault et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Émet le vœu :

- Que les entreprises, qui sont responsables des dégradations, fassent l'objet d'un rappel des règles et d'amendes en cas de récidive,
- Que la ville de Paris assure le nettoyage régulier de ces panneaux,
- Que la Mairie de Paris étudie la mise en place de 10 panneaux d'affichages associatifs, répartis aux emplacements stratégiques du quartier. Le conseil de quartier pourra contribuer à leur mise en place sur son budget.